

N: 57

10 Avril 1915

Dépôt du Testament
De M. Auguste Rougeot

V. Volante du 23 avril 1915
certifié par le 23 avril 1915



Rmt

Pardevant M^e Paul Gilbert Hugonnet
principal clerc de notaire, Suppléant, Conformément
à la loi du cinq août mil neuf cent quatorze M^e
Georges Bergeron de Charon notaire à Moulthou
actuellement mobilisé

Comparait

Monsieur Jacques Claveau, commis greffier
du tribunal civil de Moulthou demeurant en cette
ville Rue du Lycée.

Lequel dépose à M^e Hugonnet pour être déposé
mis au vu des minutes de l'étude de M^e Bergeron de
Charon notaire suppléé à la date de ce jour pour qu'il
en soit délivré tous extraits et expéditions qui s'appor-
tenderont
1^o l'original du testament olographe, écrit sur
papier libre, de Monsieur Auguste Rougeol, célibataire
majeur, sergent major engagé au vingt quatrième régi-
ment d'infanterie coloniale en garnison à Colomb Béchar
(Maroc) domicilié à Moulthou, décédé en territoire français
devant l'ennemi le vingt neuf octobre mil neuf cent quatorze
- ledit testament en date du trois septembre mil neuf
cent quatorze.

2^o l'expédition du procès verbal de constat de ce
testament dressé par Monsieur le Président du Tribunal
civil de Moulthou le trois août mil neuf cent quinze
suivi de l'ordonnance rendue par ce magistrat par
laquelle il a décidé que l'original dudit testament
serait déposé en l'étude de M^e Bergeron de Charon
notaire suppléé;

En conséquence ces deux pièces seront annexées
au présent acte après mention et le testament sera
enregistré en même temps que les présentes.

Bon Acte

Fait et passé à Moulthou
en l'étude de M^e Bergeron de Charon
le dix sept
septembre mil neuf cent quatorze

Lecture faite le comparant a signé avec le
notaire.

(Signature)

(Signature)
Hugonnet

S.H

Enregistré à MONTLIGON
le Sept. Avril 1911 F^o 7/ 0017
Reçu trois francs 75 centimes

[Signature]

le 3 avril 1913



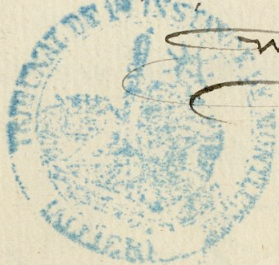
Procès verbal constat testament

Rougeot

3 Rôles

Annexé à la minute d'un acte en constatant le dépôt dressé par le notaire à Montluçon, suppléant le dix avril mil neuf cent quinze.

Gilbert
R a



Extrait

des minutes du Greffe
du Tribunal civil de
première instance
de l'arrondissement
de Montluçon
Département
de l'Allier

Le au mil neuf cent quinze, le trois avril
à onze heures du matin, en notre cabinet
sis au Palais de Justice et devant nous
Henry Nadaud Président du Tribunal
civil de première instance de l'arrondis-
sement de Montluçon, département de
l'Allier, étant assisté de Monsieur Jacques
Clayeux commis greffier du dit Tribunal,
à comparu Monsieur Paul Rougonnet,
principal clerc de notaire demeurant
à Montluçon, suppléant de Maître
Bergeron de Charon mobilisé, désigné

par notre ordonnance en date du vingt
six décembre dernier, enregistré, lequel
nous a présenté une demi-feuille de
papier à lettre, pliée en deux contenant
a-t-il déclaré les dispositions testamen-
taires de Monsieur Auguste Rougeol
sergent major d'infanterie coloniale do-
micilié à Moulleuxon, tel à l'ennemi le
vingt neuf octobre mil neuf cent quatorze,
nous priant de en constater l'état et d'en
dresser procès verbal pour être ensuite
par nous ordonné ce qui'il appartiendra;
Monsieur Hugonnet nous a déclaré que
ce testament lui a été remis le premier
avril mil neuf cent quinze par Monsieur
Rougeol père qui l'avait reçu le neuf
décembre mil neuf cent quatorze d'un
camarade du défunt, sergent major
comme lui.

La pièce présentée est un testament en



La forme olographe daté du mois septembre mil neuf cent quatorze; il est écrit sur une demi feuille de papier à lettre vert, rayé rouge faune et vert.

En tête du recto de cette demi feuille on lit sur trois lignes: "Ceci est ma dernière" volonté ce mois septembre

"mil neuf cent quatorze"; puis après un blanc viennent onze lignes d'écriture dont la première commence par ces mots:

"Tout ce qui ... " et la onzième finit par ceux ci: " ... père Camille "

Le verso contient neuf lignes d'écriture dont la première est ainsi conçue:

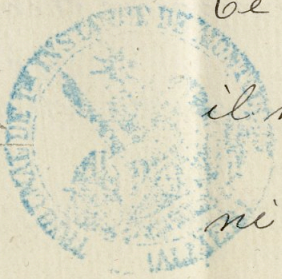
Rougeol sauf ma montre " et la neuvième porte ce qui suit: "Sergent

major Inf^{rie} C^{le} " Au dessous de cette

Ce testament est écrit à l'encre noire il ne contient ni surcharge, ni renvoi ni interligne. et nous paraît en entier

dernière ligne se trouve la signature "Rougeol" R. app^c

Montluçon



écrit des mêmes main, encre et plume que
la signature qui le termine.

L'on remarque que le mot "pour" dernier
de la première ligne d'écriture du recto
a été raturé, et qu'il existe des blancs
à la fin des quatrième et neuvième
lignes d'écriture du recto et troisième et
septième lignes d'écriture du verso. Les
marges à gauche de l'écrit sont
régulières.

Toutes nos constatations étant faites
nous Président, avons signé ne varietur
avec le commis greffier le dit testament
avons tiré des traits de plume dans les
blancs signalés ci-dessus et nous ordon-
nons que le dit testament ainsi qu'une
expédition du présent procès-verbal seront
déposés par les soins du greffier en l'étude
de Maître Bergeron de Charon notaire à
Moulinon et seront mis au rang de ses

minutes pour en être délivré des extraits
aux dépens droit.

De tout quoi nous avons dressé le présent
procès verbal de description que nous avons
signé avec le comparant et le commis
Greffier après lecture.

Signé: Hugonnet, H. Navaud,
Calafoux.

En marge est écrite cette mention
Jurisprudence à Moulleuon A. J. le huit
avril mil neuf cent quinze folio 12, case 2,
page quatre pages cinquante centimes
deuxième au page heize centimes

Signé: Berthon

Pour extrait conforme

Le Greffier



[Handwritten signature]

6667

MINUTE	Timbre.....	1.20	} 7.28
	d ^o Répertoire.....	0.25	
	Enregistrement.....	5.62	
	Emolument.....		
	Rédaction.....		
	Répertoire.....	0.10	
	Etat.....	0.10	
EXPÉDITION	Timbre.....	3.60	} 10.95
	Rôles.....	1.35	
	Communication.....		
	Vacation.....	6.00	
	Total.....		18.23

938 Envois à Montigny (a) le six avril 1911 p. 77 can 17
Reçu de la Caisse de Montigny

Ceci est ma dernière
Volonté ce trois septembre
mil neuf cent quatorze

Tout ce qui sera pour
me sera pour Constant
Biallard 25 rue des Salins
Clermont Ferrand ————— 4

Tout mon argent (livres n°
27051) sera pour mon frère
Camille Rouget qui devra
aider mes parents (père et mère)
le cas échéant. ————— 9

Mes effets personnels sont
pour mon frère Camille 11

Je vous prie de me renvoyer le minute d'un acte en constatant le dit acte metti par le notaire de Moulins le 20 Mars 1915 sous le n° de dix

Rougeot

Rougeot sauf ma montre
par contenance déjà
nommée _____

Je desire que tout
soit fait comme je viens
de le dire et je serai
Content _____

Je vous prie de
renvoyer le minute
d'un acte metti par
le notaire de Moulins
le 20 Mars 1915
sous le n° de dix

Rougeot Auguste
sergent major Infanterie

Amant
Rougeot

